

# Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche - Section de Granville -

—oOo—

## DOCUMENT 3

### Les privilèges et franchises octroyés à Granville d'après les Archives Municipales

Cet inventaire sommaire ne concerne que les privilèges de franchises de Granville octroyés par le Roi Charles VII, y compris les confirmations, contestations et procédures. Il a été dressé pour illustrer la commémoration, organisée par les *Amis de la Haute-Ville*, du 550<sup>ème</sup> anniversaire de la charte de mars 1446. Les autres grâces et privilèges dont bénéficiaient les Granvillais (octroi, quart bouillon, port et chaussée du port, douane et portage, ...) en ont été volontairement écartés.

Charles de LA MORANDIERE, fondateur puis conservateur du Musée du Vieux Granville (devenu Musée d'Art et d'Histoire de Granville), a retiré des archives municipales conservées à la Bibliothèque Municipales pratiquement toutes les pièces sur parchemin pour les inclure dans les collections du Musée, en dehors de tout classement historique ou archivistique. Nous avons inséré la notice de ces pièces déposées au Musée dans le présent inventaire.

Les éléments de base de ce recensement sont constitués par l'*Inventaire des Archives Municipales de Granville* par HÉBERT, manuscrit composé vers 1940-1950, *Les Archives Municipales Anciennes conservées au Musée du Vieux Granville* (pièces cotées Musée n.c.), incomplet, dressé en mai 1990 (POUTIERS 1990, 49-50), et l'*Inventaire des Archives Municipales Anciennes de Granville* (pièces cotées A.M.) par E. BARRÉ (1995). Les archives Municipales modernes (dont certaines pièces remontent au XVIII<sup>ème</sup> siècle) sont conservées à la Médiathèque et sont dotées d'un catalogue manuscrit, mais ne concernent pas les franchises octroyées à Granville. Une vérification sur l'original des pièces répertoriées a été nécessaire, des erreurs et imprécisions ayant été repérées dans ces *instrumenta*.

Les inventaires précédents sont surtout des catalogues de pièces d'archives classées chronologiquement en fonction de la date de confection de la pièce, et non pas toujours de l'acte qu'elle contient. C'est ainsi que le texte d'une charte royale de 1498 est classé à 1559, date de la copie de la charte. Un tel classement, qui répond aux normes en vigueur dans les dépôts d'archives, est peu maniable pour les historiens qui sont obligés de parcourir la totalité de l'inventaire pour retrouver la cote d'un texte contenu dans une copie ultérieure.

Les références données ici sont celles de l'acte originel et celles de l'acte original (c'est-à-dire la date de confection de la copie au cas où l'originel n'est pas un original). On trouvera donc autant de références qu'il existe de copies d'un texte, mais aussi autant de références qu'il existe d'actes recopiés dans une unique pièce

plus tardive. Ainsi, ces redondances apparentes font de notre inventaire un catalogue chronologique à plusieurs entrées.

Il va de soi que cette ébauche d'inventaire à l'usage des chercheurs n'est pas définitive. En effet, les archives municipales de Granville ne sont pas encore totalement dépouillées. De plus, des compléments devront être ultérieurement insérés, comme par exemple le renvoi à des originaux et copies conservés ailleurs, dont le *Cartulaire Municipal de Granville* (Paris BNF ms. fr. 5396, 30 ff. papier in-4°), recueil des titres et privilèges de 1446 à 1598 rédigé à la fin du XVIème siècle (J.-C. POUTIER & R. de MONS, *Cartulaires de la Manche*, Manche-Archéologie, 1995). Ce cartulaire municipal, un très rare exemplaire du genre, est encore inédit et est resté inconnu des historiens de Granville bien qu'ayant été signalé par STIRN, *Catalogue Général des Manuscrits des Bibliothèques Publiques de France*, Paris, 1910. Une transcription est en cours, en vue d'une prochaine publication de ce cartulaire.

Il serait d'ailleurs souhaitable que les Archives Municipales puissent être complétées par des copies numérisées des principales sources de l'histoire granvillaise, sources aujourd'hui dispersées mais dont les dépôts principaux sont les Archives de France et la Bibliothèque Nationale de France, les Archives Départementales de la Manche, les Archives Départementales du Calvados, les Archives du Service Historique de l'Armée de Terre de Vincennes et les Archives de la Marine Nationale de Vincennes.

Un gros travail reste à faire pour exploiter la grande richesse d'un patrimoine archivistique de plusieurs centaines d'actes qui renouvellent très sensiblement les données de l'histoire de Granville : en effet, ces pièces sont restées, dans leur ensemble, ignorées des historiens de notre cité et bien des idées reçues sont à réviser à la lumière de ces documents.

### **Inventaire des actes concernant les privilèges et franchises fiscales octroyées en mars 1446 n.s. dans les Archives Municipales de Granville**

**mars 1446 n.s.** - Charte de franchises fiscales octroyée aux habitants de Granville par Charles VII, Roi de France.

- Original, parchemin jadis scellé sur lacs de soie rouge et verte. Musée, n.c.
- Copie de 1732, papier, A.M. AA3, f°1v°-2v°.

**3 novembre 1446** - Charte de Guillaume Bailleul, Lieutenant de Robert d'Estouteville, sur le fait des franchises de Granville et notifiant l'installation de bourgeois de Harfleur rue Notre-Dame.

- Original, parchemin jadis scellé de deux sceaux sur double queue. Musée n.c.

**22 novembre 1446** – Autre Charte de Guillaume Bailleul, Lieutenant Général de noble et puissant Seigneur Robert d'Estouteville, sur le fait des franchises de Granville et notifiant l'installation de bourgeois de Harfleur rue Notre-Dame.

- Original, parchemin jadis scellé d'un sceau sur double queue. Musée n.c.
- Copie XVIIème siècle, papier. Musée n.c.

**1483** - Charte de confirmation des privilèges de la ville par Charles VIII, Roi de France.

- Copie notariée du 14 juin 1559, papier. A.M. AA 1<sup>1</sup>.

**1498** - Charte de confirmation des privilèges de la ville par Louis XII, Roi de France.

- Copie notariée du 14 juin 1559, papier. A.M. AA 1<sup>1</sup>.

**1515** - Charte de confirmation des privilèges de la ville par François I<sup>er</sup>, Roi de France.

- Copie notariée du 14 juin 1559, papier. A.M. AA 1<sup>1</sup>.

**1547** - Charte de confirmation des privilèges de la ville par Henri II, Roi de France.

- Copie notariée du 14 juin 1559, papier. A.M. AA 1<sup>1</sup>.

**14 juin 1559** - Chartes de confirmation des privilèges de la ville émanant des Rois Charles VIII, Louis XII, François I<sup>er</sup> et Henri II

- Copie notariée, dressée par Ducouldrey, Notaire et Secrétaire de François II, Roi de Fran, papier. A.M. AA 1<sup>1</sup>.

**novembre 1572** - Charte de confirmation des privilèges de la ville par Charles IX, Roi de France.

- Original, parchemin jadis scellé du grand sceau de cire brune sur lacs de soie rouge et verte, et de plusieurs autres sceaux sur simple queue (3 ou 4) et sur lacs de soie rouge et verte (1). Musée n.c.

**août 1582** - Charte de confirmation des privilèges de la ville par Henri III, Roi de France et de Pologne.

- Original, parchemin jadis scellé sur lacs de soie rouge et verte. Musée, n.c.

**janvier 1592** - Lettres patentes de Henri IV, Roi de France et de Navarre, sur les privilèges de Granville, concernant la jouissance par les habitants de ce qui est du domaine du Roi.

- Original, parchemin jadis scellé sur lacs de soie rouge et verte. Musée n.c.

**janvier 1594** - Charte de confirmation des privilèges de la ville par Henri IV, Roi de France

- Copie vidimée fin XVII<sup>ème</sup> s., papier. A.M. AA 1<sup>5</sup>.

- Autre copie fin XVII<sup>ème</sup>, papier. A.M. AA 1<sup>6</sup>.

**30 juin 1598** - Sentence du siège présidial de Coutances rendue entre Raoul Grenesac, de Granville, détenu aux prisons d'Avranches, d'une part, et maître Jean Pigeon, procureur-syndic des habitants de Granville, d'autre part, au sujet du non paiement de la subvention de la trêve de l'année 1596.

- Original papier. A.M. DD 2<sup>1</sup>.

**septembre 1604** - Charte de confirmation des privilèges de la ville par Henri IV, Roi de France et de Navarre.

- Original d'un Authentique de secrétariat, parchemin non scellé portant la signature royale **LOUÿS** en petites capitales pseudo-gothiques. Note marginale 1619 erronée. Musée n.c. [il s'agit d'une copie ayant valeur d'original établie par un Secrétaire Conseiller du Roi, Maison et Couronne de France et des Finances : le titulaire de cette charge vénale, anoblissante, est chargé de recopier les actes de la Chancellerie Royale en autant d'exemplaires que nécessaire et les expédie ; il fait souvent usage d'un sceau simple (une fleur de lys, sans légende ni contre-sceau) en cire brune ou rouge et fait parfois figurer au bas des actes qu'il recopie une "signature" royale qu'il écrit lui-même]

**mai 1618** - Charte de confirmation des privilèges de la ville par Louis XIII, Roi de France et de Navarre.

- Insertion de sentence du 20 juin 1618, papier. A.M. AA1<sup>3</sup>

**20 juin 1618** - Enregistrement au Parlement de Rouen de la confirmation royale des privilèges de la ville en date de mai 1618.

- Extrait des délibérations du Parlement de Rouen, papier. A.M. AA 1<sup>3</sup>.

**9 janvier 1644** - Lettres patentes de Louis XIV, Roi de France et de Navarre, sur le fait des franchises de bourgeoisie de Granville.

- Original, parchemin scellé sur simple queue du sceau de majesté en cire brune et contre-sceau anépigraphe à la fleur de lys. Musée n.c.

**14 janvier 1655** - Extrait des Registres du Conseil d'État contenant procédure et sentence du Roi maintenant les habitants de Granville exempts du droit d'étape et subsistance des gens de guerre, en conséquence de quoi le Roi demande que les habitants soient déchargés de la somme de 1.200 livres levée sur la ville.

- Copie informelle, papier. A.M. CC 3<sup>2</sup>.

**17 novembre 1655** - Extrait des registres du Conseil d'État contenant procédure, sentence et ordonnance obligeant les habitants de Cherbourg et de Granville à payer un droit de 20 sous par muid de boisson comme en tout autre lieu du Royaume. P

- Factum, papier. A.M. CC 3<sup>1</sup>.

**30 septembre 1659** - Enregistrement au Conseil d'État de la confirmation des privilèges de la ville par Louis XIV, Roi de France et de Navarre.

- Extrait des délibérations du Conseil d'État, papier. A.M. AA 1<sup>2</sup>.

**1<sup>er</sup> septembre 1660** - Extrait des registres du Conseil d'État contenant procédure, sentence et ordonnance de laisser les habitants de Granville et de Cherbourg jouir de leurs privilèges et en conséquence les exemptant du droit de 20 sous par muid de boisson et condamnant le Fermier à payer 1000 livres de dommages.

- copie, papier. A.M. CC 3<sup>3</sup>.

**18 août 1674** - Extrait des registres du Conseil d'État contenant procédure, sentence et ordonnance de maintien des habitants de Granville dans leurs droits et en

conséquence les exemptant de la taxe de franc alleu, franche-bourgade et franche-bourgeoisie pour laquelle ils paieront néanmoins 3000 livres.

- copie, papier. A.M. CC 3<sup>5</sup>.
- autre copie du même, papier. A.M. CC3<sup>6</sup>.

**18 août 1674** - *Lettres patentes du Roi Louis XIV sur des faits concernant les privilèges de la ville de Granville.*

Copie, papier. A.M. CC 3<sup>4</sup>.

**septembre 1674** - Charte de confirmation des privilèges de la ville par Louis XIV, Roi de France et de Navarre, avec rappel chronologique des pièces justificatives.

- Original, parchemin jadis scellé sur lacs de soie rouge et verte. Musée n.c.
- Copie informe fin XVIIème s., papier. A.M. AA 1<sup>1</sup>.
- Copie collationnée du 9 août 1702, papier. A.M. AA 1<sup>7</sup>.

**16 avril 1675** - Reçu d'Estienne Johannot, Seigneur de Bartillat, reconnaissant que la ville de Granville lui a versé le 18 août 1674 la somme de 2500 livres pour être dégagée de la taxe de franc-alleu, franche-bourgade et franche-bourgeoisie en exécution de l'édit du Roi de mars 1672.

- Original, papier. A.M. CC 3<sup>7</sup>.

**fin XVIIème siècle** – Extrait des registres du Parlement de Rouen, fait à la requête des habitants de Granville, des privilèges de la ville octroyés par Henri IV, Roi de France et de Navarre, au camp devant Rouen en janvier 1594.

- Copie vidimée, papier. A.M. AA 1<sup>5/6</sup>.
- Copie contemporaine, papier. A.M. AA 1<sup>5</sup>.
- Autre copie contemporaine, papier. A.M. AA 1<sup>6</sup>.

**9 août 1702** - Copie collationnée de la Charte de confirmation des privilèges de la ville par Louis XIV, Roi de France et de Navarre, en date de septembre 1674, suivie d'extraits des registres de la Cour des Aides de Normandie de 1696, 1701 et 1702, et de la reconnaissance de la dite Cour d'avoir pris connaissance de la charte.

- cahier de 4 ff. papier. A.M. AA 1<sup>7</sup>.

**juillet 1705** - *Édit du Roi portant qu'à l'avenir aucun bourgeois de la ville et faubourgs de Paris, des villes franches et abonnées du Royaume ne pourront jouir des exemptions et franchises qui leur ont été accordées pour les maisons et héritages qu'ils possèdent en propre ou à loyer dans les paroisses des environs desdites villes s'ils n'ont autres titres pour en jouir que celui de bourgeoisie sans avoir obtenu des lettres de bourgeoisie lesquelles leur seront expédiées par les prévôts des marchands et échevins, maires, consuls et jurats et autres magistrats desdites villes.*

- Papier. A.M. CC 3<sup>8</sup>.

**mars 1718** - Ordonnance du Roi maintenant les habitants de Granville dans leurs droits et en conséquence les exemptant des taxes de jauge et de courtage, et

des visites des inspecteurs des boissons. Copie collationnée du 25 octobre 1732.

- copie, papier. A.M. CC 3<sup>9</sup>.

**25 octobre 1732** - Extrait collationné des registres du Conseil d'État contenant procédure, sentence et ordonnance du Roi de mars 1718 maintenant les habitants de Granville dans leurs droits et en conséquence les exemptant des taxes de jauge et de courtage, et des visites des inspecteurs des boissons.

- Original, papier. A.M. CC 3<sup>9</sup>.

**30 décembre 1732** – Mémoire en forme de cartulaire contenant plusieurs actes concernant Granville datés de 1439 à 1708, dont les privilèges et leurs confirmations.

- deux cahiers de 18 ff papier (238 x 189 mm) non foliotés, cousus ensemble sous une couverture de parchemin. Le document est rongé par une moisissure (trous dans le papier et encre est décolorée). A.M. AA 3.

Les pièces principales sont :

- publication de la fieffe de la Roque de Granville à Thomas de Scalles, 26 octobre 1439 (f°1r°)
- charte de franchise, mars 1446 n.s. (f°1v°)
- accord entre Louis XI et le Mont-Saint-Michel, 9 novembre 1463 (f°2v°),
  
- arrêt de la Cour des Comptes sur le dédommagement du Mt-St-Michel (f°7r°)
- sentence sur le patronage de Granville, 3 octobre 1480 (f°9v°)
- établissement de fonts baptismaux à Saint-Nicolas, 21 février 1490 (f°11r°)
- vérification des privilèges de franchise, 1671 (f°12v°)
- extrait du registre de la Cour des Aides, 1676 (f°14r°)
- sentence d'enregistrement des privilèges, 1701 ( f° 14v°)
- même procédure, 1702 (f°15 r°)
- arrêt du Châtelet de Paris, 1708 (f° 15 v°)

**17 avril 1759** - Déclaration de Louis XV, Roi de France et de Navarre, portant suspension de divers privilèges de la ville en ce qui concerne l'exemption de la taille enregistrée à la Cour des Aides.

- copie papier. A.M. CC 1.

**19 juillet 1760** - Arrêt de la Cour du Parlement de Rouen ordonnant d'arrêter dans la Généralité de Caen la levée de tous les droits non autorisés par édits, déclarations, lettres patentes.

- Papier imprimé, A.M. CC 2.